

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

POUR LE BAILLEUR (TTC):

Surface du logement en m ²	Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail	Honoraires de rédaction d'état des lieux d'entrée
0 à 80 m ²	8€/m ²	3€/m ²
81 à 100 m ²	7€/m ²	3€/m ²
+ de 101 m ²	6€/m ²	3€/m ²
HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION (A LA CHARGE EXCLUSIVE DU BAILLEUR) : 150.00 € TTC		
DEDUCTIBLES DE VOS REVENUS FONCIERS		

POUR LE LOCATAIRE (TTC):

Surface du logement en m ²	Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail	Honoraires de rédaction d'état des lieux d'entrée
0 à 80 m ²	8€/m ²	3€/m ²
81 à 100 m ²	7€/m ²	3€/m ²
+ de 101 m ²	6€/m ²	3€/m ²

SERVICES SUPPLEMENTAIRES

- Forfait rédaction bail : 150.00€ TTC
- Rédaction de l'état des lieux : 3€/m² TTC
- Honoraires garage/parking : 80.00€ TTC à la charge exclusive du preneur
Taux TVA en vigueur 20%

Honoraires du 11/03/2019

BAREMES DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS TTC

A la charge du vendeur.

Montants des transactions		Barème
De	A	
1 €	29 999 €	15 %
30 000 €	69 999 €	8 000 €
70 000 €	89 999 €	9 000 €
90 000 €	139 999 €	10 000 €
140 000 €	179 999 €	7 %
180 000 €	249 999 €	6.5 %
250 000 €	379 999 €	6 %
380 000 €		5%

Pour l'activité concernée, que l'intéressé ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires du 11/03/2019

CEGIT IMMO

GESTION LOCATIVE

<u>Formule 6.5 % TTC</u>	<u>Formule 7.5 % TTC</u>	<u>Formule 8.5 % TTC</u>
Quittancement /Encaissement Gestion des Relances Régularisation des Charges Gestion des travaux d'entretien Suivi des Assurances, Entretien Chaudière/Ramonage Compte Rendu de Gérance Mensuel	+ Paiement des charges de copropriété + Paiement des factures fournisseurs + Aide à la déclaration des revenus fonciers	+ Suivi des travaux de rénovation suite au départ du locataire + Suivi des sinistres (rdv d'expertise, gestion diverse pour le compte du mandant) + Suivi des procédures contentieuses
DEDUCTIBLES DE VOS REVENUS FONCIERS		

SERVICES SUPPLEMENTAIRES HORS FORMULE :

- Forfait rédaction bail : 150.00€ TTC
- Rédaction de l'état des lieux : 3.00€/m² TTC
- Avenant au contrat de location : 84.00€ TTC à la charge du demandeur
- Aide à la déclaration des revenus fonciers : 108.00€ TTC/lot
- Vacation honoraires pour le suivi des sinistres, procédures contentieuses, gros travaux : 84.00 €TTC/heure
- Vacation forfaitaire pour représentation aux A.G de copropriété : 150.00 € TTC

Taux TVA en vigueur 20%

Honoraires du 11/03/2019

HONORAIRES DE REDACTION D'ACTES DES BAUX COMMERCIAUX HT
--

REDACTION BAIL COMMERCIAL, PROFESSIONNEL OU PRECAIRE

Pour la part de loyer annuel comprise entre :

0 €	à	10.000 €	=	1.500,00 € H.T.
10.001 €	à	20.000 €	=	10 % H.T.
20.001 €	à	30.000 €	=	9 % H.T.
30.001 €	à	40.000 €	=	8 % H.T.
40.001 €	à	70.000 €	=	7 % H.T.
A partir de 70.001 €			=	6 % H.T.

ACTE DE RENOUVELLEMENT

Pour la part de loyer annuel comprise entre :

0 €	à	10.000 €	=	1.000,00 € H.T.
10.001 €	à	20.000 €	=	9 % H.T.
20.001 €	à	30.000 €	=	8 % H.T.
30.001 €	à	40.000 €	=	7 % H.T.
40.001 €	à	70.000 €	=	6 % H.T.
A partir de 70.001 €			=	5 % H.T.

Les honoraires sont dus dès réalisation de la prestation rendue par CEGIT

Honoraires du 11/03/2019

Agence CEGIT IMMO

18 rue Jean Legendre - 60200 COMPIEGNE

Tél : 03.44.40.46.47- fax 03.44.40.20.01 – cegitimmo@orpi.com

SARL CEGIT au capital de 7 622.45€ - carte professionnelle 385 534 740 – garanties CEGC 446.000€- TRANSACTION QBE France 110.000€ - SIRET 383 534 740 00022. Pour l'activité concernée, que l'intéressé ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires.

WWW.ORPI.COM

IMMOBILIER D'ENTREPRISES

LOCAUX A USAGES PROFESSIONNELS

- * IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL
- * TERRAINS INDUSTRIELS
- * LOCAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS
- * LOCAUX INDUSTRIELS, DE STOCKAGE & D'ACTIVITE
- * FONDS DE COMMERCE
- * PAS DE PORTE
- * CESSION DE DROIT AU BAIL

POUR LES TRANSACTIONS SUR CES BIENS NOS HONORAIRES SONT :

A) A LA VENTE*

Honoraires de 6,5 % du prix de vente avec un minimum de 5.000 € H.T.

* Honoraires à la charge du vendeur.

B) A LA LOCATION**

Honoraires de 30 % H.T. du loyer annuel HT et HC avec un minimum de 2.500 € HT :

** 15% à la charge du bailleur,

** 15% à la charge du preneur.

C) CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE OU DE BAIL

- Jusqu'à 150 K€	=	10.000 € HT
- De 151 K€ à 300 K€	=	8,00 % HT
- De 301 K€ à 500 K€	=	7,50 % HT
- De 501 K€ à 1.000 K€	=	7,00 % HT
- Supérieur à 1.000 K€	=	6,00 % HT

Les honoraires sont dus dès réalisation de la prestation rendue par l'agence.

Honoraires du 11/03/2019